

AVIS DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal se réunira le vendredi 09 avril 2021 à 20 heures 30 à la Mairie

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 février 2021
- Approbation du compte administratif et du compte de gestion – budget commune - Année 2020
- Affectation du résultat de fonctionnement 2020 - budget commune
- Vote du budget commune 2021
- Vote des taux d'imposition 2021
- Approbation du compte administratif et du compte de gestion – budget annexe assainissement – Année 2020
- Affectation du résultat de fonctionnement 2020 – budget annexe assainissement
- Vote du budget annexe assainissement 2021
- Approbation du compte administratif et du compte de gestion – Budget annexe Cheval Blanc – Année 2020
- Affectation du résultat de fonctionnement 2020 - budget annexe Cheval Blanc
- Vote du budget annexe Cheval Blanc 2021
- Approbation du compte administratif et du compte de gestion – Budget annexe Boulangerie – Année 2020
- Affectation du résultat de fonctionnement 2020 - budget annexe Boulangerie
- Vote du budget annexe Boulangerie 2021
- Approbation du compte administratif et du compte de gestion – Budget annexe Epicerie – Année 2020
- Affectation du résultat de fonctionnement 2020 - budget annexe épicerie
- Vote du budget annexe épicerie 2021
- Approbation du compte administratif et du compte de gestion – Budget annexe lotissement – Année 2020
- Affectation du résultat de fonctionnement 2020 - budget annexe lotissement
- Vote du budget annexe lotissement 2021
- Approbation du compte de gestion – budget annexe CCAS - Année 2020
- Renouvellement d'une ligne de trésorerie
- Modification du tableau des effectifs
- Informations diverses

A Marcilly les Buxy, le 30 mars 2021

Le Maire

Florent MARILLIER



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 09 avril 2021

Convocation du 30 mars 2021

Le Conseil municipal de MARCILLY-LES-BUXY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur MARILLIER Florent, Maire.

Sont présents : Monsieur BURDEYRON Stéphane, Monsieur CHAVET Corentin, Monsieur CLIQUET Ludovic, Madame FRANCOIS Stéphanie, M. GIRARDON Antoine, Mme GOYARD Elodie, Monsieur MARILLIER Florent, M. MONNERET Patrick, Monsieur PACAUD Anthony, Monsieur PERROT Vincent, Madame RIPOCHE Ingrid, Madame VIET Laurence, Madame VUILLIER Anne-Laure, Monsieur WITTIG Bernard.

Ont donné pouvoir : Monsieur IANUNZIO Jean-Pierre donne pouvoir à Monsieur MARILLIER Florent

Madame RIPOCHE Ingrid est nommée secrétaire de séance.

Le Maire demande l'autorisation de remplacer dans l'ordre du jour la délibération de l'affectation du résultat du budget de la Croix Pautet par sa dissolution et d'ajouter une délibération de principe pour la mise en vente des biens de la Commune.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 février 2021

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Avant de passer aux délibérations à proprement parlé, le Maire fait un point sur la situation financière de la Commune. La Commune a un taux d'endettement élevé et se trouve aujourd'hui face à des difficultés de trésorerie. Il y a nécessité de ralentir les investissements sur les prochaines années. Le Maire a rencontré la trésorière pour essayer de trouver des solutions.

La stratégie du soutien des commerces a porté ses fruits pour la Commune mais il n'est plus possible de continuer de la même façon. Les commerces étant installés il est temps de les rendre autonome vis-à-vis de la Commune.

Le Maire propose aux conseillers de mettre en vente les commerces dans les mois, années à venir ce qui est un des premiers leviers à actionner.

Le deuxième levier repose sur les dettes que les particuliers ont envers la Commune.

Le Maire est allé voir la plupart des personnes concernées, ce qui a déjà porté ses fruits.

De plus un des conseillers va essayer de renégocier les emprunts de la Commune.

Approbation des comptes de gestion 2020 - budgets de la Commune
Approbation des comptes administratifs 2020 - budgets de la Commune
Affectation du résultat de fonctionnement 2020 - budgets de la Commune

Budget principal commune :

Le compte de gestion dressé par le comptable de la commune et le compte administratif de l'année 2020 sont adoptés à l'unanimité. Ils font ressortir les résultats suivants :

Libellé	Investissement		fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Compte administratif principal						
Résultats reportés	83 283,20			969,46	83 283,20	969,46
Opérations de l'exercice	287 839,33	376 071,95	465 778,25	517 902,70	753 617,58	893 974,85
Totaux	371 122,53	376 071,95	465 778,25	518 872,16	836 900,78	894 944,11
Résultats de clôture	-4 949,42			53 093,91		
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	-4 949,42	0,00				
Résultats définitifs	-4 949,42			53 093,91		58 043,33

Le résultat de fonctionnement est affecté de la façon suivante au budget primitif 2021 :

- **Compte R 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 53 093,91€**

Budget assainissement collectif :

Le compte de gestion dressé par le comptable de la commune et le compte administratif de l'année 2020 sont adoptés à l'unanimité. Ils font ressortir les résultats suivants :

Libellé	Investissement		fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Compte annexe pour le service d'assainissement						
Résultats reportés		47 197,49		26 697,60	0,00	73 895,09
Opérations de l'exercice	24 482,03	21 849,00	30 029,76	44 793,48	54 511,79	66 642,48
Totaux	24 482,03	69 046,49	30 029,76	71 491,08	54 511,79	140 537,57
Résultats de clôture		44 564,46		41 461,32		86 025,78
Restes à réaliser	0,00					
Totaux cumulés	0,00					
Résultats définitifs	0,00	44 564,46	0,00	41 461,32		86 025,78

Le résultat de fonctionnement est affecté de la façon suivante au budget primitif 2021 :

- **Compte R 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 41 461,32€**

Budget annexe Boulangerie :

Le compte de gestion dressé par le comptable de la commune et le compte administratif de l'année 2020 sont adoptés à l'unanimité. Ils font ressortir les résultats suivants :

Libellé	Investissement		fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Compte annexe pour le budget "boulangerie"						
Résultats reportés	11 672,32				11 672,32	0,00
Opérations de l'exercice	27 330,75	37 569,90	1 954,64	11 980,00	29 285,39	49 549,90
Totaux	39 003,07	37 569,90	1 954,64	11 980,00	40 957,71	49 549,90
Résultats de clôture	1 433,17			10 025,36		11 458,53
Restes à réaliser	3 486,00	0,00				
Totaux cumulés	4 919,17				4 919,17	0,00
Résultats définitifs	4 919,17			10 025,36		14 944,53

Le résultat de fonctionnement est affecté de la façon suivante au budget primitif 2021 :

- **Compte R 002 : Excédent fonctionnement reporté 5106,19€**
- **Compte 1068 : Excédent de fonctionnement reporté : 4919,17€**

Budget annexe Cheval Blanc :

Le compte de gestion dressé par le comptable de la commune et le compte administratif de l'année 2020 sont adoptés à l'unanimité. Ils font ressortir les résultats suivants :

Libellé	Investissement		fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Compte annexe pour le budget "Cheval Blanc"						
Résultats reportés	0	0,00	0,00	3 064,56	0,00	3 064,56
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	12 645,00	14 770,38	12 645,00	14 770,38
Totaux	0,00	0,00	12 645,00	17 834,92	12 645,00	17 834,92
Résultats de clôture				5 189,92		5 189,92
Restes à réaliser						
Totaux cumulés				5 189,92		5 189,92
Résultats définitifs	0,00	0,00			0,00	5 189,92

Le résultat de fonctionnement est affecté de la façon suivante au budget primitif 2021 :

➤ **Compte 002 : Excédent de fonctionnement : 5189.92€**

Budget annexe Epicerie

Le compte de gestion dressé par le comptable de la commune et le compte administratif de l'année 2020 sont adoptés à l'unanimité. Ils font ressortir les résultats suivants :

Libellé	Investissement		fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Compte annexe pour le budget "épicerie"						
Résultats reportés	4 152,70				4 152,70	0,00
Opérations de l'exercice	4 208,95	3 028,35			4 208,95	3 028,35
Totaux	8 361,65	3 028,35	1 974,35	7 289,98	8 361,65	3 028,35
Résultats de clôture	5 333,30			5 325,61	5 333,30	5 325,61
Restes à réaliser	0,00	0,00				
Totaux cumulés	0,00	0,00				
Résultats définitifs	5 333,30			5 325,61	-7,69	

Le résultat de fonctionnement est affecté de la façon suivante au budget primitif 2021 :

➤ **Compte 1068 : Excédent de fonctionnement reporté : 5 325.61€**

Budget annexe lotissement Croix Pautet

Le compte de gestion dressé par le comptable de la commune et le compte administratif de l'année 2019 sont adoptés à l'unanimité. Ils font ressortir les résultats suivants :

Libellé	Investissement		fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Compte annexe pour le budget "Lotissement la Croix Pautet"						
Résultats reportés	23 677,35			23 683,07	23 677,35	23 683,07
Opérations de l'exercice	0,00	23 677,35	48 810,42		48 810,42	23 677,35
Totaux	23 677,35	23 677,35	48 810,42	23 683,07	72 487,77	47 360,42
Résultats de clôture	0,00	0,00		-25 127,35	0,00	-25 127,35
Restes à réaliser						
Totaux cumulés						
Résultats définitifs	0,00	0,00	0,00	-25 127,35	0,00	-25 127,35

Le résultat de fonctionnement sera affecté, au budget primitif communal 2022.

Dissolution du budget annexe lotissement Croix Pautet

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité,

- D'approuver la suppression du budget annexe lotissement Croix Pautet au 30 avril 2021,
- D'accepter la reprise de l'actif, du passif et des résultats du budget annexe dans le budget principal au 1^{er} janvier 2022,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives pour la suppression du budget annexe aux fins d'intégrer ce dernier au budget principal.

Vote des budgets de la Commune 2021

Budget Commune	
Dépenses	Investissement
Recettes	70 205,17€
Dépenses	70 205,17€
Recettes	Fonctionnement
	517 239,91€
	517 239,91€

Budget Assainissement

Investissement	
Dépenses	67 395€
Recettes	67 395€
Fonctionnement	
Dépenses	72 664€
Recettes	72 664€

Budget Boulangerie

Investissement	
Dépenses	10 434,49€
Recettes	10 434,49€
Fonctionnement	
Dépenses	14 106€
Recettes	14 106€

Budget Cheval Blanc

Investissement	
Dépenses	0€
Recettes	0€
Fonctionnement	
Dépenses	19 870€
Recettes	19 870€

Budget Epicerie

Investissement	
Dépenses	9 599,27€
Recettes	9 599,27€
Fonctionnement	
Dépenses	7 300€
Recettes	7 300€

Vote des taux d'imposition 2021

Le Maire propose d'augmenter de 1.2% ou de 1.5% les taux de fiscalité directe locale.

Le conseil municipal décide à 8 voix pour et 7 voix contre d'appliquer une augmentation de 1.50 % sur les taux d'imposition, pour l'année 2021.

Les taux sont fixés à :

	2020	2021 + 1.5%
Taxe foncière (bâti) :	12.82 %	13.01%
Taxe foncière (non bâti) :	48.69 %	49.09%

Modification du tableau des effectifs

Le Maire propose un changement de grade pour deux agents :

- De agent de maîtrise à agent de maîtrise principal
- De adjoint technique principal de 2ème classe à adjoint technique principal de 1ère classe.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité

- D'ACCEPTER ces modifications,
- D'ADOPTER le tableau des effectifs ainsi modifié, au 9 avril 2020,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Renouvellement d'une ligne de trésorerie

Demande d'ouverture d'une ligne de trésorerie sur un an pour un montant de 150 000€

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de disposer d'une ligne de trésorerie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- DE SOUCRIRE auprès de la Caisse d'épargne une ligne de trésorerie dans les conditions suivantes :

Montant : 150 000 €

Durée : 1 an

Taux : Marge de 0.90 %

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vente des biens de la Commune

Les Conseillers donnent leur accord à 14 voix pour et une abstention pour mettre en vente les biens de la Commune et autorisent le Maire à l'unanimité à donner mandat à des agences immobilières pour la vente de ces biens.

Les biens concernés sont les suivants :

- Immeuble situé au 2 Place de la Mairie - Auberge du Cheval Blanc
- Immeuble situé au 4 rue des Commerces - Epicerie
- Immeuble situé au 6 rue des Commerces - Maison dite « BrousoLle »
- Immeuble situé au 8 rue des Commerces - Cabinet infirmier
- Immeuble situé au 10 rue des Commerces - Boulangerie

Un des conseillers souhaiterait que tout ne soit pas vendu en même temps.

Le Maire rappelle que le but ne sera pas de gagner de l'argent mais d'arrêter d'en dépenser maintenant que les commerces sont lancés.

Informations diverses

- Le conseil municipal prend connaissance des devis reçus pour la tonte des espaces verts communaux. Un des conseillers doit faire préciser à un des entrepreneurs le devis avant que le maire ne puisse le signer.
- En 2011, le conseil municipal avait pris une délibération pour borner un terrain. Cela n'a jamais été fait. Des conseillers sont allés sur place voir la demande. Des devis vont être demandé pour connaître le coût d'une telle démarche
- Une conseillère demande des informations sur la vaccibus. Il lui est conseillé de se retourner vers le département de Saône-et-Loire.
- Une demande de miroir sur la route du Martrat au Hameau des Coulons, a été formulée, afin de permettre à un habitant du village de sortir son véhicule avec plus de visibilité. Sa maison est située juste après un virage et les voitures circulent vite.

- L'association SiFaSiLa demande de nouveau l'accès à la salle des fêtes pour reprendre ses activités. La salle ne sera pas mise à disposition tant que les dispositions sanitaires seront les mêmes pour le restaurant scolaire.
- Une conseillère demande où en est la situation par rapport à la pose d'un défibrillateur dans le village. La situation avance grâce à une relance de la part de la Communauté de Communes.
- Un chemin de desserte devra de nouveau être entretenu par la Commune. Le particulier qui le faisait jusqu'à présent ne peut plus le faire.
- La Communauté de Communes demande un référent pour les balades vertes. Monsieur BURDEYRON sera mis en contact avec les services de la Communauté de Communes.
- Des semi-remorques reculent très souvent au carrefour de la route du Puley et de Lanzy et la route est fortement abimée par tous ces passages.
- Remerciements aux agents communaux et aux professeurs d'avoir accueilli avec le sourire les enfants des personnels prioritaires durant la semaine du 6 avril au 9 avril.

La date du prochain conseil est fixée au 28 mai 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45.

Le Maire,
Florent MARIOLIER

